



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 07 mai 2025



REF : 2025 / 032

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 22

Nombre des Membres
présents à la séance : 14

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 21

*L'an **deux mil vingt-cinq**, le 07 du mois de **mai** à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 30 avril 2025.*

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - Mme CHOMPRET - M. MULLER - Mme FION - M. TAILLANDIER - Mme MARQUELET - Mme BLOT - M. NEVEU - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire
Mme HERAULT

Mme HUMBLLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme BLOT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

M. LEGENDRE avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : /

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'HOMMAGE A MONSIEUR JACKY FLEURIGEON

La famille de Monsieur JACKY FLEURIGEON a souhaité organiser une quête en faveur de la Ligue contre le cancer à l'issue de la cérémonie en sa mémoire.

Les donateurs ont été nombreux, et la collecte s'est élevée à 830 €.

Aussi, afin de renforcer ces dons importants, Monsieur le Maire propose que la ville contribue à la même hauteur, en faveur de la Ligue Contre le Cancer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ⊗ **D'approuver** le versement d'une somme de 830 € en faveur de la ligue contre le Cancer,
- ⊗ **D'imputer** cette somme sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

